

Paris, le 09/10/2005

CAMPAGNE
« NON ASSISTANCE A PERSONNE EN DANGER »

50 personnes mortes par le feu dans des immeubles vétustes en 2005... 3 millions de personnes mal logées... 3,5 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dont 1 million d'enfants.... Et la liste s'allonge jour après jour. Tous, nous sommes en danger ou nous connaissons tous autour de nous des personnes qui sont en danger. Et nous ne parlons déjà plus de précarité.

Pourtant, les lois existent : Loi S.R.U. (dite Gayssot), Ordonnance de 1945 sur la réquisition des logements vides... Mais elles ne sont pas appliquées !

Le Parti Humaniste lance aujourd'hui un cri d'alarme : il est inacceptable de laisser des millions de gens en danger de vie sans perspective d'avenir, abandonnés, dans une société que l'on dit « moderne » et « riche ». La simple application des lois permettrait que les pouvoirs publics assurent leurs missions de protection des citoyens.

Il faut garantir ces aspirations légitimes de millions d'êtres humains à une vie meilleure, leur droit à une vie digne.

La loi française est pourtant explicite : « Il y a **délit** en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui » art. 223-3 du code pénal). L'art. 223-7 : « **Quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant ... de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes** est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ».

Il y a **mise en danger volontaire généralisée**

- dans la précarisation de l'emploi et la généralisation du chômage lorsqu'on sait que sans emploi, on se retrouve rapidement sans logement,
- lorsqu'on expulse des familles, des enfants, de leur logement et du pays où ils ont choisi de vivre,
- lorsqu'on empêche des malades de se soigner en bradant la Sécurité sociale,
- lorsqu'une manifestation syndicale est réprimée sauvagement par des forces armées.

Et la liste est interminable...

Nous parlons de **non-assistance en danger** lorsque les responsables des pouvoirs publics n'agissent pas là où ils ont la responsabilité de le faire. Nous exigeons que tous les responsables politiques (les maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, parlementaires et ministres) fassent leur travail et assument leurs responsabilités politiques et humaines ou qu'ils se démettent de leur fonction s'ils ne sont pas capables de le faire.

C'est le sens de la **loi de responsabilité politique** que nous proposons et qui permet aux électeurs de révoquer les politiciens qui ne tiennent pas leurs promesses électorales.

Le Parti Humaniste lance une pétition nationale pour dénoncer ces situations innombrables de « **Non assistance à personnes en danger** », afin de faire pression sur tous les élu(e)s à quelque niveau que ce soit, pour la pure et simple application des lois favorables au progrès humain et à l'équité économique et sociale.

Nous lançons un appel à toutes les personnes révoltées, pour qu'elles communiquent de plus en plus avec des personnes abandonnées à leur sort par les élus, afin que chacun relaie largement cette pétition autour de lui.



Alain Ducq - président du PH